



## **Communiqué de la SPILF**

7 juillet 2011

La SPILF a pris connaissance de la décision d'accorder la possibilité à de nouvelles catégories de soignants, en l'occurrence les maïeuticiens, de prescrire des antibiotiques à titre prophylactique et curatif.

En tant que société savante, la SPILF estime qu'il est de son devoir d'alerter sur les risques d'une telle décision. Le rapport récent sur la consommation des antibiotiques en France, publié par l'AFSSAPS montre que la prescription des antibiotiques est à nouveau sur une phase de croissance en France. Dans le même temps la résistance aux antibiotiques augmente de façon inquiétante, alors que les nouvelles molécules sont extrêmement rares, laissant voir le moment où les malades ne pourront plus recevoir d'antibiotiques efficaces. Il est donc pour le moins paradoxal d'augmenter le nombre de prescripteurs alors que toutes les mesures prises à l'heure actuelle, aussi bien au plan national (dans le cadre du Plan Antibiotiques, au niveau de la CNAM, au niveau des hôpitaux) qu'au niveau Européen, ont pour objectif de restreindre le nombre des prescriptions.

Une réunion très récente, tenue à l'Assemblée Nationale a confirmé la nécessité de réduire les prescriptions et de mieux les indiquer. Ce mouvement pour une réduction de la prescription est international (Europe, USA), résultant d'une prise de conscience politique d'un problème de santé publique (25 000 décès annuels en Europe par défaut d'antibiotique efficace).

Dans ce contexte, La SPILF s'élève contre cette décision qui pourrait laisser croire que l'antibiothérapie est une prescription anodine et sans conséquence.

Professeur Christian RABAUD

Président de la SPILF